

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 18 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme PAIN-GOJOSSO à M. SERAFFON, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, Mme SENTIER à Mme SARRAUTE

Etaient excusés:

Mme DUBOURG, M. RENAUD, Mme SANCHEZ

Etaient absents:

M. DURANT, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

25 – BUDGET PRINCIPAL M57 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 AU BUDGET 2025

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation de résultat de l'exercice écoulé.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget principal comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	448 793,42 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	794 290,55 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	1 243 083,97 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
---	----------	--

	Déficit	440 912,04 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	302 216,91 €
	Déficit	
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	
Résultat comptable cumulé D001	Déficit	138 695,13 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		152 673,46 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		24 451,34 €
Solde des restes à réaliser		128 222,12 €
-		
Besoin (-) réel de financement		266 917,25 €
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	266 917,25 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous-total (R 1068)	266 917,25 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement : Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1	976 166,72 €
TOTAL	1 243 083,97 €
Résultat déficitaire en report	
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté :	R 002 : excédent reporté : 976 166,72 €	D 001 : solde d'exécution N-1 138 695,13 €	R 001 : solde d'exécution N-1
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 266 917,25 €

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 10 mars 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/25

Pour le Maire empêché,

Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20250325-75152-DE-1-1

le secrétaire de séance,
Monsieur Stéphane ELIAS


Stéphane ELIAS

Madame Béatrice SARRAUTE


B. Sarraute